

Association « le panier foyen »

Contrat : **Viande de porc** – valable d'octobre 2025 à juin 2026

Le producteur : Marie-Hélène Vergnas, productrice à Faux - Tel : 06 77 04 19 91
Mail : mh.vergnas@gmail.com

S'engage :

-à livrer le(s) colis le deuxième mardi du mois entre 18h et 19h sous la halle, boulevard Larégnère, à Sainte Foy la Grande. Chaque colis pèse 5 kilos au prix de 75€ (soit 15 €/ kg) et contient, sous vide, côtelettes, saucisses, rôti, jarret, sauté.

-à encaisser les chèques un à un au début de chaque mois,

-à informer les consommateurs de tout changement de son mode de production.

L'adhérent :

NOM, Prénom :

Adresse :

Email :@.....

Tel portable : ____/____/____/____/____

S'engage :

- à venir chercher, le deuxième mardi du mois, le(s) colis commandé(s) entre 18h et 19h sous la Halle, bld Larégnère à Ste Foy la Grande.

- à s'organiser en cas d'absence pour qu'une autre personne puisse récupérer son colis (en cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué),

- à être solidaire du producteur et des aléas de la production,

- à remettre **à la coordinatrice Marie Thérèse Escarmant 06 31 09 80 36(raphael.escarmant@wanadoo.fr)** à la signature du contrat, les chèques au nom de Marie-Hélène Vergnas.

Fréquence des commandes :

Veuillez indiquer, pour chaque livraison, le nombre de colis de 5 kg :

14 octobre :X 75 € =..... €	9 décembre:X 75 € =€	10 février :X 75 € =€	14 avril :X 75 € =..... ...€	9 juin :X 75 € =€
--	---	--	---	--

Nombre de chèques :

Les deux parties s'engagent également à être à jour de leur adhésion à l'association, et à participer à son bon fonctionnement.

Fait à Sainte Foy la Grande,

Signature de l'adhérent,

Signature du producteur,

Un double du contrat sera fourni sur demande.